

Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 juillet 2013

2013/055

Présents : Denis FEGNE ; Elisabeth VILLACAMPA ; Marc FALLIERO ; Régine TOSON ; Jean-Louis SALLES ; André GARRABOS ; Claude BONNEMAISON ; Antoine PARDINA ; Gisèle VINCENT ; Bernard JOUCLA ; Jeanne PEGHINI ; Ginette GAYE ; Louise BARROIS ; Alexandre ARRIZABALAGA ; Jean TRILLE.

Absents excusés : Danièle CAZENAVE (procuration pour Antoine PARDINA) ; Serge ALMENDRO (procuration pour Alexandre ARRIZABALAGA) ; Daniel FROSSARD (procuration pour Claude BONNEMAISON) ; Jean-Louis PEYRAMALE ; Yves CASSAGNET (procuration pour Antoine PARDINA) ; Philippe SOULE-PERE (procuration pour Denis FEGNE).

Absents non excusés Jean-Paul TOUYA

Elu secrétaire de séance : Bernard JOUCLA

INDEMNITE POUR PRIVATION DE JOUISSANCE

Monsieur le maire indique que le ministère de la défense a écrit à la commune pour lui allouer la somme de 325,80€. Cette somme est attribuée en application des articles L.2161-1 et suivants du code de la défense et à la suite des exercices de tirs organisés au cours de l'année 2012 ayant entraîné la privation de jouissance de biens privés. Pour accepter cette somme il est nécessaire que le conseil municipal prenne une délibération.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'indemnité de 325,80€ pour privation de jouissance.

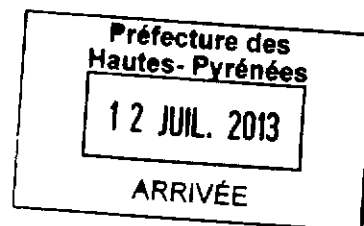
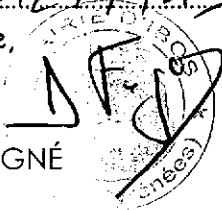
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme :



Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 12/7/13
de la publication le 12/7/13
IBOS,

Le 12/7/13
Le Maire,

Denis FEGNE



DF